



Collège JOVET - AIME

ASSOCIATION SPORTIVE

affiliée à l'UNSS

Présentation et règlement

L'AS est ouverte à tous les élèves du collège volontaires et motivés pour la pratique d'une ou plusieurs activités sportives. Le programme est élaboré par les enseignants d'EPS animateurs en cohérence avec les collèges du secteur, et se répartit sur les 3 trimestres.

Les activités débouchent sur des compétitions ou rencontres de niveau district, départemental, et académique suivant les résultats du collège, qui permettent aux élèves de se mesurer à d'autres établissements. Selon les possibilités, l'AS participe également à des sorties événementielles ludiques, organisées par les différents services de l'Unss.

Les activités peuvent aussi être considérées comme un simple perfectionnement sportif sans compétition.

La licence est obligatoire, valable pour toutes les activités et pour toute l'année scolaire.

Une fois inscrits, les élèves doivent se montrer assidus aux entraînements, et respecter leurs engagements aux compétitions.

Entraînements - compétitions - encadrement

En fonction des catégories (benjamins/minimes/cadets), les entraînements ont lieu au gymnase d'AIME, ou au stade Albert Perrot, le mercredi (de 12h30 à 16h30), ou en semaine (entre 12h30 et 13h25), sous la responsabilité des professeurs d'EPS animateurs d'AS (Mme Etienne, Mme Silvin et Mr Maridaux).

En cas d'absence de l'élève, les responsables légaux doivent informer les enseignants avant les entraînements ou sorties, par message Pronote ou en appelant le bureau vie scolaire du collège.

Pour chaque déplacement du mercredi, une autorisation parentale écrite est demandée (document transmis à l'élève par les enseignants). Elle sera à rendre dans les temps, complétée et signée.

Les compétitions se déroulent le mercredi l'après-midi ou la journée selon le niveau (départemental ou académique) et l'éloignement. Dans ce dernier cas les élèves sont absents le mercredi matin ; administration et professeurs sont prévenus.

Pendant les rencontres UNSS, d'autres intervenants peuvent être amenés à prendre en charge les élèves : professeurs, AESH, parents d'élèves, entraîneurs de clubs.

Informations

Toutes les informations concernant l'AS (horaires entraînements, dates compétitions, lieu de rendez-vous, catégorie, départ et heure approximative de retour) sont données :

- Par les professeurs d'EPS pendant les cours
- Par affichage au panneau EPS / AS (rez de chaussée collège)
- Sur l'ENT et sur PRONOTE

Le mercredi à midi, les élèves peuvent, s'ils le désirent, pique niquer (apporter son repas froid) à l'intérieur du collège (jusqu'à 12h30).

Programme - modalités d'adhésion :

1^{er} trimestre : Badminton / hand ball 4x4 / gymnastique / cross

Prévisions pour les trimestres 2 et 3, en fonction des possibilités, et des propositions des élèves :

Gymnastique - badminton - - athlétisme – aérobic – danse/fitness – activités de pleine nature – volleyball – escrime - tennis - tennis de table- basketball – futsal -

Pour adhérer à l'AS, l'élève doit fournir aux professeurs responsables :

- **La fiche d'inscription** dûment remplie et signée par les responsables légaux et l'élève.
- **Le règlement** de 25€ par chèque à l'ordre de l'AS, ou par carte OKAY, ou en espèces.

Merci de donner le tout en même temps, sous enveloppe, pour simplifier la gestion des inscriptions.